

Télévision

Animaux menacés : le président de la chasse du Jura veut rectifier le tir

Christian Lagalice interviewé par Hugo Clément dans la série documentaire de France 2 « Sur le front » consacrée aux espèces menacées dont le lynx, estime que le fond de son propos a été déformé.

« J'ai été contacté par un journaliste de France télévision. Il m'a dit vouloir faire un sujet sur le Jynx dans le Jura. J'ai dit d'accord. Je pensais qu'il voulait parler du suivi scientifique de cette espèce que nous faisons ». Christian Lagalice est un peu amer. Le résultat de l'enquête n'a pas été celui que le président de la fédération des chasseurs du Jura escomptait.

Sur le front des espèces menacées

Le film de France 2 faisait partie de la série documentaire « Sur le front » de Hugo Clément. Diffusé mardi

France. Mais ils se sont vraisemblablement aussi indignés à l'évocation de lynx braconnés. À juste titre.

Christian Lagatice, devant le siège de la fédération des chasseurs du Jura, alors qu'il répond aux questions du journaliste Hugo Clément, dans le film documentaire de France 2. Capture d'écran Progrès/DR



« Adapter les plans de chasse »

Christian Lagalice pensait être interviewé sur le programme « prédateur, proie, lynx ». Il s'agit d'une étude menée par les fédérations départementales de la chasse du Jura, de l'Ain et de la Haute-Savoie avec l'Office français de la biodiversité (OFB) et le CNRS. « La raison de ce programme, c'est que nous souhaitions aller plus loin dans la connaissance des populations de lynx, de leur nombre, de leurs comportements. Étudier la part respective de prédation du chevreuil par les chasseurs et les lynx. Afin d'adapter nos plans de chasse en fonction. Pour que les chasseurs puissent chasser, les lynx se nourrir, et que les forestiers n'aient pas à souffrir des dégâts de chevreuils. L'idée, c'est de mieux intégrer le lynx sur le territoire. D'ailleurs, la position de la fédération nationale de la chasse, c'est que les grands prédateurs ont leur place dans l'environnement. Il n'est pas question de les éradiquer, il faut faire ce qu'il faut pour vivre avec ».

Si Christian Lagalice conçoit que l'on puisse se montrer suspicieux à l'égard du monde de la chasse, il lui semble qu'il « faut avoir des billes pour douter de l'OFB et du CNRS ».

porté comme un procureur. Sur une heure d'entretien, il a retenu quinze secondes. Des morceaux de phrases sortis de leur contexte. J'ai écrit à la présidente de France télévision pour lui dire que je trouve le procédé inadmissible », s'insurge Christian Lagalice qui tient à rectifier le tir.

lorsque des actes délictuels sont commis. Cela n'apparaît pas dans le film, fait-il remarquer. Si un lynx commet des dégâts dans un troupeau, il peut être anéanti et ôté du secteur pour être relâché ailleurs. Réguler ne veut pas dire éliminer. La régulation n'est pas un acte de chasse. Nous sommes dans le système des associations communales de chasse agréées. Un chasseur est un ayant droit.

« Nous n'avons jamais demandé à pouvoir chasser le lynx »

« J'ai dit que le lynx est un animal protégé et qu'il faut respecter la réglementation. J'ai indiqué que la féderation se porte systématiquement partie civile

Et de conclure : « si les chasseurs du département ne voulaient pas du lynx, le Jura ne serait pas le premier réservoir de l'espèce en France ».

Jean-François RUFFET

Jean-François BUTET

son habitat naturel. Sans doute ont-ils été émus lorsqu'elle a eu ses deux petits. Un espoir pour l'espèce qui ne compte plus que cent vingt individus adultes en

selon Christian Lagalice, le fond de son propos a été déformé. « Le journaliste qui est venu n'est pas celui qui m'a contacté. Il ne s'est pas présenté et s'est com-

**UNE BANQUE À MON IMAGE,
ÇA CHANGE MON IMAGE DES BANQUES**

- ▶ UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE
- ▶ UNE OFFRE DE BANCASSURANCE COMPLÈTE

DÉDIÉE AU MONDE DE L'ÉDUCATION



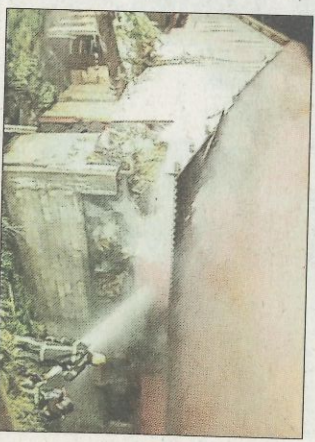
RENDEZ-VOUS AU
75, COURS SULLY
39000 LONS-LE-SAUNIER
03 84 87 36 60
CME39@CREDITMUTUEL.FR

Crédit Mutuel
Enseignant

181163700

MARNOZ Incendie d'un hangar agricole : les gendarmes attendent les expertises

Un bâtiment agricole a entièrement brûlé, rue de l'église, à Marnoz, dans la nuit de mercredi 24 à jeudi 25 juin. De nombreux riverains s'étaient rendus sur place, après avoir entendu des détonations. Les auditions de témoins, réalisées depuis, n'ont pas permis de confirmer l'hypothèse d'une origine criminelle. Les enquêteurs de la gendarmerie attendent désormais les rapports d'expertises de leur service spécialisé et de l'assureur. Une vache avait péri au cours de l'incendie, et un sapeur-pompier de Salins-les-Bains avait été blessé.



Les sapeurs-pompiers ont lutté plus de 6 heures contre les flammes.